

## Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 12 août 2024, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- Projet de *Règlement GP-2024-162 relatif à l'urbanisme*.

Ce projet de règlement remplace le *Règlement de zonage 728*, le *Règlement concernant le lotissement 730*, le *Règlement régissant la production d'un plan d'aménagement d'ensemble 705*, le *Règlement GP-2008-23 sur les dérogations mineures*, le *Règlement GP-2003-03 refondant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le règlement numéro 696 et ses amendements* et le *Règlement GP-2017-112 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*.

Il s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire, mais fera toutefois l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de l'arrondissement ultérieurement.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le **9 octobre 2024 à 18 h 30**, dans la salle Jubilee à l'aréna Cynthia-Coull, 195, rue Empire, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements>, ou au bureau d'arrondissement situé au 156, boulevard Churchill, ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe.gp@longueuil.quebec](mailto:greffe.gp@longueuil.quebec).

Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 26 septembre 2024.

Véronica Mollica, avocate  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park